

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 15 (1927)

**Heft:** 258

**Artikel:** Carrières féminines : la courtepointière

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-259134>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Carrières féminines

### LA COURTEPOINTIÈRE.

**Activité.** L'activité de la courtepointière s'étend à tous les travaux de couture qui se présentent dans le métier de tapissier-décorateur. Ces travaux sont excessivement variés. Mentionnons tout d'abord la coupe et la confection de décors de tous genres pour baies, fenêtres et portes: rideaux, bandeaux, lambrequins, draperies, portières, stores, vitrages et brise-bises; puis la confection de tentes en coutil ou en toile pour balcons et magasins; la confection d'abat-jour pour lustres et lampadaires, la confection de toutes sortes de coussins; l'application de galons, de bordures, etc., sur des tissus de meubles et de rideaux. La confection des matelas, duvets, traversins, oreillers, des édredons piqués, des tapis et des couvertures de tous genres pour tables, guéridons, pianos et divans, rentre également dans son activité.

Si certains de ces travaux sont relativement aisés et peuvent s'apprendre assez facilement, d'autres, tels que la coupe et la confection des rideaux et des coussins de meubles, demandent une attention soutenue, beaucoup d'exactitude et de goût. Ces travaux-là rentrent à proprement parler dans la catégorie des travaux d'art.

La coupe des décors de fenêtres (draperies, lambrequins, bandeaux, stores et vitrages) est généralement confiée à un ou à une spécialiste, mais toute courtepointière bien douée peut arriver, par un travail assidu, à prétendre au titre de coupeuse.

Autant les travaux de la courtepointière sont différents, autant sont variés les tissus qui passent par ses mains. Cette variété constante des travaux et des matériaux rend le métier de courtepointière un des plus intéressants qui soient.

La spécialisation des courtepointières est chose assez fréquente, surtout dans la grande ville, mais n'intervient dans la règle qu'après la fin de l'apprentissage. Certaines se voient exclusivement à la confection des rideaux et draperies, d'autres se spécialisent dans la confection des coussins, d'autres s'adonnent à la confection des abat-jour et d'autres petits travaux de fantaisie.

Il arrive aussi que des courtepointières soient appelées à s'occuper du service du magasin. Elles répondent aux clients, se familiarisent ainsi avec la vente, le choix des tissus, le calcul des prix. Elles ont alors double corde à leur arc.

**Qualités requises.** Le métier de courtepointière exige du goût, une grande exactitude, un sens exact et affiné des formes et des couleurs, un esprit clair et inventif, de bons yeux, une main adroite et sans moiteur. Ce métier est plutôt fatigant et ne convient pas à une constitution faible ou délicate.

**Apprentissage.** Les occasions pour faire un bon apprentissage ne sont malheureusement pas très nombreuses. Elles sont assez rares à la campagne. Les centres d'une certaine importance entrent plutôt en ligne de compte.

Toute maison d'ameublement, de tapisserie et de décoration peut former des apprenties, mais un atelier de tapissier-décorateur de moyenne importance paraît le plus indiqué. Les ateliers de cette catégorie n'occupent pas d'ouvrières spécialistes et peuvent offrir à une apprentie l'occasion d'apprendre tous les travaux de la branche.

**Durée de l'apprentissage.** La durée de l'apprentissage est de 2 1/2 à 3 ans. Une bonne instruction primaire, voire même secondaire, est utile. Les apprenties reçoivent une allocation hebdomadaire qui, de 6 fr. pendant la première année, peut atteindre 16 fr. et plus pendant la dernière année. Les apprenties sont tenues de fréquenter les cours professionnels qui se rapportent directement ou indirectement à cette branche.

Dans la plupart des ateliers, les apprenties sont au bénéfice de quelques jours de vacances par année.

L'apprentissage débute par des travaux faciles, des bandeaux droits, des vitrages et des stores très simples, sans aucune garniture. Viennent ensuite les rideaux simples, non doublés. En deuxième et en troisième année, l'apprentie se familiarisera petit à petit avec des travaux plus compliqués, tels que les draperies, les rideaux doublés, l'application de galons et bordures, la confection de coussins de tous genres.

Pour les apprenties qui désirent se spécialiser dans la confection des rideaux et des décors, la connaissance approfondie de la coupe est absolument nécessaire. Les premiers éléments de la coupe peuvent aisément s'apprendre pendant l'apprentissage, mais il sera

nécessaire pour se perfectionner dans cet art de suivre des cours dans une école professionnelle.

**Débouchés.** Les courtepointières peuvent trouver de l'occupation dans les ateliers de tapisseries-décorateurs et dans les maisons d'ameublement, dans les ateliers de décoration des grands magasins, dans les maisons spéciales pour la confection et la fourniture des rideaux, dans les magasins de tapis et dans des ateliers de broderie. D'autres trouvent des places comme vendeuses dans les grandes maisons d'ameublement; d'autres encore entrent dans les maisons spéciales de literie.

Il est assez difficile à une courtepointière qui veut s'établir d'ouvrir un atelier, car la partie ameublement ne peut être exécutée que par la main-d'œuvre masculine. Il est par contre plus aisément d'ouvrir un magasin pour la confection et la vente des rideaux, stores, vitrages, etc.

Une courtepointière qui veut s'établir à son compte peut également envisager la création d'un atelier où elle travaillerait pour les petits patrons qui n'ont pas eux-mêmes de courtepointière.

**Salaires.** Les courtepointières gagnent à la sortie de l'apprentissage 0,70 à l'heure, les ouvrières qualifiées 1 fr. 20. Les spécialistes en coussins pour bergères et meubles-club 1 fr. 30 à 1 fr. 40. Il arrive aussi qu'une courtepointière soit logée et nourrie chez son patron; elle gagnera alors 80 à 100 fr. par mois.

**Durée du travail.** La durée normale de la journée de travail est de 8 h. 1/2 à 9 h. A l'époque des déménagements et aux environs de Noël et du Nouvel-An, la journée de travail est parfois un peu prolongée. Par contre, il peut arriver que le travail fasse partiellement défaut au gros de l'été.

**Associations professionnelles.** EMPLOYEURS: Association suisse des maîtres tapissiers.

EMPLOIÉS: Union suisse des ouvriers sur bâtiments et bois (Zurich et Lucerne).

*Journal professionnel.* « Journal suisse des maîtres tapissiers. »

**Observations générales.** L'activité de la courtepointière peut être d'une manière générale qualifiée de variée et satisfaisante. Les ouvrières qualifiées sont toujours recherchées, car elles font plutôt défaut.

Pour certaines jeunes filles désireuses de se vouer aux arts décoratifs, l'apprentissage de courtepointière nous semble tout indiqué et constitue la première étape de leurs études, qui sont ensuite complétées par un stage dans une école d'arts et métiers, peut-être même chez un architecte d'intérieurs, par des lectures, des visites d'expositions et de musées d'art décoratif.

Il va sans dire que ces études sont exclusivement réservées aux jeunes filles qui en possèdent les moyens financiers, et surtout le sens artistique nécessaire.

(*Communiqué par l'Office suisse des Professions féminines.*)

## Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Bâle, avril 1927.

MESDAMES ET CHÈRES ALLIÉES,

Comme chaque année, nous venons vous rappeler que les propositions et vœux destinés à figurer à l'ordre du jour de notre Assemblée générale, qui aura lieu à Neuchâtel, doivent parvenir au Comité de l'Alliance *avant le 1<sup>er</sup> juin*.

Nous avons le plaisir de souhaiter la bienvenue à une nouvelle Société: *Les femmes abstinentes de Château-d'Œx*.

Un grand deuil nous a frappées par la mort de Mme Pieczynska, l'amie de Mme de Mülinen, qui, pendant des années, a été l'âme de notre Commission des Assurances, et qui a créé notre Commission d'Education nationale, qu'elle a présidée jusqu'à sa mort. Cette vie si riche et si héroïquement vécue a pris fin, et notre Alliance pleure en Mme Pieczynska un de ses meilleurs membres et une ouvrière de la première heure. Nous sommes très heureuses que Mme Serment ait bien voulu consentir à présider la Commission d'Education nationale, en remplacement de Mme Pieczynska.

Nous remercions bien sincèrement toutes celles de nos Sociétés qui ont répondu si généreusement à notre appel en nous envoyant des dons, soit pour la vente au profit du Conseil international des femmes, qui a eu lieu à La Haye, du 24 au 26 mars, soit pour les